

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT
3 rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 13
<u>Conseillers présents</u> 10
<u>Pouvoir(s)</u> 3

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Date d'affichage : 28 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire. La réunion s'est tenue au Foyer des Campagnes.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI
Mmes : Marie-Pierre HIRSCH - Bernadette LAVOGIEZ - Corinne DELENCLOS
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Pascal SAILLY - Jean-Michel BECUE -
Albéric DE WITASSE THEZY

Absents excusés : MM Bertrand DUPUIS (pouvoir donné à Mme Corinne DELENCLOS) et
Jacky DEVIGNE (pouvoir donné à M. Pascal SAILLY)
Julie CHEVALIER (pouvoir donné à M. Jean-Michel BÉCUE)

Secrétaire de séance : Mme Corinne DELENCLOS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 28 juin 2023
2. Vidéo protection : modification du plan de financement (aide régionale)
3. Amiens métropole : modification de la convention intracting éclairage public
4. Syndicat de voirie du sud amiénois : programmation des travaux 2024
5. Comptabilité communale 2024 : passage au référentiel M57
6. Présentation de devis divers

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures cinq minutes.

Il nomme Madame Corinne DELENCLOS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 28 juin 2023

Après la lecture à voix haute par M. le maire, les membres du conseil n'ont pas d'observations à apporter, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Vidéo protection : modification du plan de financement (aide régionale)

Monsieur le maire explique que le plan de financement prévisionnel défini dans la délibération du 15 février 2023 doit être modifié. En effet, suite au dépôt de la demande d'aide régionale en ligne, des précisions ont été apportées par les services instructeurs concernant les bases de calcul différentes pour les aides de chaque organisme.

La FDE 80 a également été sollicitée pour produire des justificatifs complémentaires nécessaires au conseil régional (devis détaillés ou rapports d'appels d'offres, autorisation préfectorale pour la 13^{ème} caméra). A ce jour, nous n'avons toujours pas le retour de la préfecture.

Le plan de financement prévisionnel global (13 caméras) revu en accord avec la Région est le suivant :

- Montant prix en charge par la FDE 80 (20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	33 126 €
- Aide du département (40% /assiette éligible de 65 885 HT sur 12 caméras)	26 354 €
- Aide financière de la région (30 % / assiette éligible de 26 592 € cad 40 % des tvx HT sur 12 caméras)	7 978 €
+ (30 % assiette éligible de 3 200 € cad 80 % des tvx HT sur la 13 ^{ème} caméra)	<u>960 €</u>
	= 8 938 €
- Contribution de la commune	21 092 €

Après délibération, le conseil municipal, valide à l'unanimité la demande de subvention auprès de la région Hauts de France ainsi présentée par monsieur le maire.

3. Amiens métropole : modification de la convention intracting éclairage public

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal une nouvelle convention de remboursement du dispositif Intracting éclairage public (vote du 6 juillet 2022).

En effet, le conseil d'Amiens métropole a validé la convention en séance du 16 mars 2023 mais dans une version modifiée puisque la communauté d'agglomération participe au financement à hauteur de 12 % (modification de l'article 1^{er}).

D'autre part, les élus métropolitains ont souhaité simplifier la gestion du dispositif en prévoyant que le remboursement de la commune (devant être annuel) soit calculé à la fin des travaux en fonction du coût réel et des économies théoriques calculées avec le prix de l'énergie à cette date et restant fixe sur la durée de remboursement (modification de l'article 2).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications précitées et charge Monsieur le maire de la signature de la nouvelle convention Intracting éclairage public.

4. Syndicat de voirie du sud amiénois : programmation des travaux 2024

Monsieur le maire explique aux conseillers qu'il doit rendre réponse au Syndicat de voirie du sud amiénois quant à la programmation de travaux d'aménagement et/ou d'entretien des voies communales pour 2024.

Il propose de solliciter le syndicat de voirie pour :

- Le croisement de « l'impasse chemin croisé» avec la « rue cadet »,
- Le croisement de la RD 935 avec la voie communale n°2 « chemin de la bellevue ».

Les conseillers approuvent à l'unanimité ces priorités de travaux de voirie pour 2024.

5. Comptabilité communale 2024 : passage au référentiel M57

Monsieur le maire fait part aux conseillers que le comptable public de la collectivité à la trésorerie du grand Amiens a donné un avis favorable sur l'adoption du référentiel M57 pour le budget principal de la commune de Thézy-Glimont à compter du 1^{er} janvier 2024.

En effet, la commune a proposé une bascule de la comptabilité M14 en M57 en 2024 (droit d'option) alors que certaines avaient opté pour 2023. Il n'y a actuellement aucun budget annexe.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le passage au référentiel M57 conformément au présent avis du comptable public. Le changement de nomenclature interviendra donc à compter du 1^{er} janvier 2024.

6. Présentation de devis divers

Monsieur le maire divers devis au conseil :

- Remise en conformité d'un tableau électrique triphasé à l'école : le devis de RM Bâtiment à Amiens pour la somme de 1 169.50 € TTC est accepté ;
- Pose de la cuisine à l'atelier communal : le devis de l'entreprise PARQUET Stéphane à Thézy-Glimont de 627 € TTC est accepté ;
- Réfection des 2 portes d'entrée de l'église : le devis de LS PEINTURE à Rubempré de 1 160 € TTC est refusé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer les travaux correspondants aux devis agréés ci-dessus.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX

